



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 26 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2021/12 -

Date de la convocation municipale : 17 mars 2021

OBJET :

**Approbation du tableau
Prévisionnel des subventions
versées par la commune aux
associations locales pour
l'exercice 2021**

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET – Virginie BOCCA - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD – Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO

Absents excusés :

M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN
Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET
Mme Véronique LEFUR qui donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations, ainsi que le Comité des Fêtes, ont sollicité la municipalité pour l'obtention de subventions au titre de l'exercice 2021, selon la répartition suivante :

Nom de l'association et/ou du Comité	Montant sollicité
Donneurs de sang Bénévoles PELISSANNE, AURONS, LA BARBEN	80,00 euros
Office du Tourisme du Massif des Costes	1 650,00 euros
Comité des fêtes d'Aurons	13 000,00 euros
Communes Forestières des Bouches-du-Rhône	200,00 euros
Fraternité Salonnaise	500,00 euros
Association Alliage (accompagnement gérontologique)	173,00 euros
Société Protectrice des Animaux (SPA) à Salon	403,20 euros
Transport Mobilité Services (TMS)	172,80 euros
Association LA CHAMADE (maison pour enfants) à AURONS	500,00 euros

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations et au Comité des Fêtes précités, à hauteur de 16 679,00 Euros selon tableau de répartition présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents.

 Le Maire d'AURONS,
André BERTERO

- *Le Maire d'AURONS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*